

# Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Janvier 2005

Québec, le 14 février 2005

Monsieur Jean Paradis  
Directeur général  
Collège d'Alma  
675, boul. Auger Ouest  
Alma (Québec) G8B 2B7

**Objet : Suivi apporté au rapport d'évaluation institutionnelle du Collège d'Alma**

Monsieur le Directeur général,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance, lors de sa réunion du 26 janvier 2005, des mesures prises par le Collège d'Alma pour donner suite au rapport d'évaluation institutionnelle de votre établissement.

Dans son rapport d'évaluation, la Commission avait adressé au Collège trois recommandations. Le Collège devait recentrer la Commission des études sur son mandat, s'acquitter de ses responsabilités à l'égard de l'utilisation des sommes qu'il perçoit des étudiants et créer des lieux d'échange qui favorisent le rapprochement des membres de son personnel autour des objectifs du Collège. La Commission estime que les actions entreprises par le Collège répondent adéquatement à ses recommandations; elle résume ci-après son appréciation.

Dans le but de recentrer la Commission des études sur ses fins, le Collège a revu la composition de la Commission des études et s'est assuré de la présence de la responsable du Plan institutionnel de la réussite, ce qui devrait contribuer à la qualité de la réflexion relative à la gestion pédagogique. La Commission note les efforts entrepris par le Collège pour mettre en évidence et circonscrire les discussions aux objets de la Commission des études. À cet égard, le plan de travail de la Commission des études prévoit, en 2004-2005, l'actualisation du projet éducatif et la mise sur pied de véritables comités de programme. Par ailleurs, la Commission des études a récemment donné son avis au comité de sélection du directeur général. La Commission estime que cette action peut contribuer à la valorisation du travail de ses membres.

Le Collège fait état d'actions concertées en vue de mieux assumer ses responsabilités au regard de l'utilisation des sommes qu'il perçoit des étudiants, notamment par le dépôt des états financiers et l'introduction d'une procédure visant à mieux informer le conseil d'administration sur l'utilisation des sommes versées à la Corporation des affaires étudiantes. En outre, le Collège a mis en place plusieurs mesures visant à assurer la compréhension et la diffusion de l'information relativement aux droits et aux frais pour les élèves.

La direction démontre une volonté de favoriser les communications dans le Collège et à cet égard, le Collège a mis en œuvre plusieurs actions pour soutenir la motivation, valoriser le personnel et susciter le rapprochement entre les personnels et les services, par exemple, la journée « Portes ouvertes », les activités pour souligner l'entrée scolaire, les consultations en vue de susciter l'adhésion au Plan stratégique. La Commission note avec intérêt la présence de représentants du personnel de soutien et du personnel professionnel au conseil d'administration et celle du personnel de soutien à la Commission des études.

En conclusion, la Commission reconnaît que le Collège d'Alma a donné un suivi approprié aux recommandations qu'elle lui avait formulées et elle considère que ces actions sont de nature à améliorer la qualité déjà reconnue de la réalisation de sa mission éducative.

Je vous remercie de votre collaboration et je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer